



PREFECTURE REGION AQUITAINE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 13 - FEVRIER 2013**

# SOMMAIRE

## Administration territoriale de l'Aquitaine

### **Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)**

Arrêté N °2013053-0001 - Arrêté du 18 décembre 2012 relatif aux engagements en 2012 dans les dispositifs A, F, G, H, et I de la mesure 214 du Programme de Développement Rural Hexagonal - Rectification de la liste des territoires MAET 214- II retenus au titre des engagements 2012 .....	1
---	---

### **Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)**

Arrêté N °2013049-0008 - ANNULE ET REMPLACE l'arrêté 2013049-0007 portant commissionnement de Mme Nadine LE GALLOU pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L 6252-4 à L 6252-12, L 6361-1 à L 6361-4 et L 6363-1 du code du travail ainsi que les contrôles d'opérations prévus par les règlements (CE) du 11 juillet 2006 du Conseil de l'Union Européenne et du 8 décembre 2006 de la Commission des Communautés Européennes .....	3
Arrêté N °2013049-0009 - ANNULE ET REMPLACE l'arrêté 2013049-0006 portant commissionnement de Melle Angèle MADZAR pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L 6252-4 à L 6252-12, L 6361-1 à L 6361-4 et L 6363-1 du code du travail ainsi que les contrôles d'opérations prévus par les règlements (CE) du 11 juillet 2006 du Conseil de l'Union Européenne et du 8 décembre 2006 de la Commission des Communautés Européennes .....	5

### **Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)**

Arrêté N °2013057-0001 - du 26/02/2013 - Arrêté modificatif relatif à la composition nominative du Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Aquitaine .....	7
Autre - PROCES VERBAL DES ELECTIONS DU 7 FEVRIER 2013 1er renouvellement par moitié du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins d'Aquitaine .....	12



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

DIRECTION REGIONALE  
DE L'ALIMENTATION, DE  
L'AGRICULTURE ET DE  
LA FORÊT

Service Régional de  
l'Economie Agricole

Arrêté du **22 FEV. 2013**

---

*Corrigeant l'arrêté du 18 décembre 2012 relatif aux engagements en  
2012 dans les dispositifs A, F, G, H et I de la mesure 214 du  
Programme de Développement Rural Hexagonal*

----  
*Rectification de la liste des territoires MAET 214-I1 retenus au titre  
des engagements 2012*

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le règlement (CE) n°1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 modifié établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs ;

VU le règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune ;

VU le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), notamment son article 39 ;

VU le règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil ;

VU le règlement (UE) N°65/2011 de la Commission du 27 janvier 2011 portant modalités d'application du règlement (CE) n°1698/2008 du Conseil en ce qui concerne l'application de procédures de contrôle et de conditionnalité pour les mesures de soutien au développement rural ;

VU le règlement (CE) no 73/2009 du Conseil du 19 janvier 2009 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs, modifiant les règlements (CE) no 1290/2005, (CE) no 247/2006 et (CE) no 378/2007, et abrogeant le règlement (CE) no 1782/2003;

VU le code rural,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.414-1 à L.414-3, les articles L.213-10 et suivants et les articles L.212-1, L.212-2 et L.212-2-1 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU le programme de développement rural hexagonal ;

VU le décret n° 2007-1342 du 12 septembre 2007 modifié relatif aux engagements agroenvironnementaux et modifiant le code rural ;

VU le décret n° 2012-708 du 7 mai 2012 relatif aux engagements agroenvironnementaux

VU l'arrêté du 12 septembre 2007 modifié relatif aux engagements agroenvironnementaux,

VU l'arrêté régional du 18 décembre 2012 relatif aux engagements agroenvironnementaux en 2012 dans la dispositif A, F, G, H et I de la mesure 214 du PDRH,

SUR PROPOSITION du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1er :

Dans l'article 2 de l'arrêté du Préfet de région en date du 18 décembre 2012, la liste des territoires retenus en 2012 est modifiée comme suit dans son premier alinéa :

- Territoires I1 enjeu « biodiversité » :
  - Vallée de la Nizonne
  - Vallées de la Leyre (étendu)
  - Marais du Blayais
  - Réseau des affluents de la Midouze
  - Barthes de l'Adour
  - Vallées des Beunes
  - Vallon de la Sandonie
  - Réseau Hydrographie de la Haute-Dronne
  - Réseau hydrographique de l'Engrenne
  - Bocage humide de Cadaujac et de St Médard d'Eyrans
  - Massif de La Rhune-Choldocogagna
  - La Nive
  - Coteaux de Pimbo, Geaune, Boueilh et Castelnau, dit coteaux du Tursan
  - les trois territoires englobant les sites à chiroptères Carrières de Lanquais - Les Roques, Grottes d'Azerat et Carrières souterraines de Villegouge

Le reste est inchangé.

### ARTICLE 2 :

Madame la secrétaire générale aux affaires régionales, Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Messieurs les directeurs départementaux des territoires, Messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

FAIT A BORDEAUX, LE **22 FEV. 2013**

LE PREFET



Michel DELPUECH



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence, de  
la  
consommation, du  
travail  
et de l'emploi  
d'Aquitaine  
**Directe Aquitaine**

Pôle Entreprises,  
Economie, Emploi

Service Politique du Titre  
et Contrôle de la  
Formation  
Professionnelle

**Le Préfet de la Région Aquitaine**  
**Préfet de la Gironde,**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite.**

VU les articles 62 et 70 du règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 du Conseil de l'Union Européenne portant dispositions générales sur le Fonds Social Européen ainsi que les articles 16 et 17 du règlement (CE) n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 de la Commission des Communautés Européennes établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 ;

VU l'article 15 de la loi de finances pour 1989 codifié L 45-D du livre des procédures fiscales ;

VU le code du travail et notamment les articles L 6252-4 à L 6252-13, L 6361-1 à L 6362-13 et L 6363-1 à L 6363-2 ;

VU l'article 112 de la loi 98-546 du 2 juillet 1998, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2003 portant intégration de Madame Nadine LE GALLOU dans le corps de l'inspection du travail ;

VU l'assermentation de Madame Nadine LE GALLOU prononcée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux en date du 14 février 2013 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale aux affaires régionales,

### ARRÊTÉ

#### Article 1<sup>er</sup> :

En application des articles L 6361-5, L 6361-6, R 6361-1 et R 6361-2 du code du travail, Madame Nadine LE GALLOU, Inspectrice du travail, est commissionnée pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L 6252-4 à L 6252-12, L 6361-1 à L 6361-4 et L 6363-1 du code du travail ainsi que les contrôles d'opérations prévus par les règlements (CE) n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 du Conseil de l'Union Européenne portant dispositions générales sur le Fonds Social Européen et (CE) n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 de la Commission des Communautés Européennes établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 ;

**Article 2 :**

Madame Nadine LE GALLOU est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région Aquitaine.

**Article 3 :**

Madame Nadine LE GALLOU est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 18 FEV. 2013

Le Préfet de la région Aquitaine



Michel DELPUECH



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence, de  
la  
consommation, du  
travail  
et de l'emploi  
d'Aquitaine

### Directe Aquitaine

Pôle Entreprises,  
Economie, Emploi

Service Politique du Titre  
et Contrôle de la  
Formation  
Professionnelle

**Le Préfet de la Région Aquitaine**  
**Préfet de la Gironde,**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite.**

VU les articles 62 et 70 du règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 du Conseil de l'Union Européenne portant dispositions générales sur le Fonds Social Européen ainsi que les articles 16 et 17 du règlement (CE) n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 de la Commission des Communautés Européennes établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 ;

VU l'article 15 de la loi de finances pour 1989 codifié L 45-D du livre des procédures fiscales ;

VU le code du travail et notamment les articles L 6252-4 à L 6252-13, L 6361-1 à L 6362-13 et L 6363-1 à L 6363-2 ;

VU l'article 112 de la loi 98-546 du 2 juillet 1998, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2011 portant intégration de Mademoiselle Angèle MADZAR dans le corps de l'inspection du travail ;

VU l'assermentation de Mademoiselle Angèle MADZAR prononcée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux en date du 10 mars 2011 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale aux affaires régionales,

## ARRÊTÉ

### Article 1<sup>er</sup> :

En application des articles L 6361-5, L 6361-6, R 6361-1 et R 6361-2 du code du travail, Mademoiselle Angèle MADZAR, Inspectrice du travail, est commissionnée pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L 6252-4 à L 6252-12, L 6361-1 à L 6361-4 et L 6363-1 du code du travail ainsi que les contrôles d'opérations prévus par les règlements (CE) n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 du Conseil de l'Union Européenne portant dispositions générales sur le Fonds Social Européen et (CE) n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 de la Commission des Communautés Européennes établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 ;

**Article 2 :**

Mademoiselle Angèle MADZAR est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire de la région Aquitaine.

**Article 3 :**

Mademoiselle Angèle MADZAR est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> FEV. 2013

Le Préfet de la région Aquitaine



Michel DELPUECH

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

Arrêté modificatif du **26 FEV. 2013**

Modernisation et administration générale

---

**Arrêté relatif à la composition nominative  
du Conseil Économique Social et  
Environnemental de la Région Aquitaine**

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4131-1 à R 4134-6,
- VU l'arrêté modifié du 10 octobre 2007 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique et social de la région Aquitaine,
- VU l'arrêté modifié du 29 octobre 2007 relatif à la composition nominative du conseil économique et social de la région Aquitaine,
- VU les désignations effectuées par les organismes titulaires des sièges des premier, deuxième et troisième collèges,
- VU Le courrier de la Fédération des travaux publics de la région Aquitaine en date du 14 février 2013 indiquant que **Monsieur Christian SURGET** représente la Fédération des travaux publics de la région Aquitaine en remplacement de Monsieur Xavier DOUGNAC, démissionnaire d'office.
- VU La nomination de **Monsieur Christian SURGET**, effective à compter de la signature du présent arrêté.

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Le tableau nominatif annexé à l'arrêté modifié du 29 octobre 2007 est abrogé et remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine et notifié au Président du Conseil régional d'Aquitaine, au Président du Conseil Économique Social et Environnemental de la région Aquitaine et aux Préfets des départements de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le **26 FEV. 2013**

Le Préfet de Région,



**Michel DELPUECH**

**COLLEGE 1 : ACTIVITES NON-SALARIEES**

38 membres

	Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
<b>Entreprises et activités industrielles</b>	3	Par la chambre régionale de commerce et d'industrie	Monsieur Yves RATEL Monsieur Jean-Louis MASSOULES Monsieur Patrick de STAMPA
	1	Par le MEDEF Aquitaine	Madame Dominique GOURSOLLE-NOUHAUD
	2	Par l'union régionale des petites et moyennes entreprises	Monsieur André GARRETTA Monsieur Bertrand DEMIER
	1	Par le centre des jeunes dirigeants d'entreprises	Monsieur Sébastien CLEMENT
	1	Par la délégation de Bordeaux - Aquitaine des femmes chefs d'entreprises	Madame Geneviève ROGERS
	1	Par l'union française des industries pétrolières, l'union des industries chimiques d'Aquitaine, EDF et GDF, après accord du MEDEF Aquitaine	Monsieur Antoine CUERQ
	1	Par le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales, après accord du MEDEF Aquitaine	Monsieur Jean-René JECKO
	1	Par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Aquitaine, après accord du MEDEF Aquitaine	Monsieur Gabriel MEYER
	1	Par la fédération française du bâtiment – Aquitaine, après accord du MEDEF Aquitaine	Monsieur Michel CISILOTTO
	1	Par la fédération des travaux publics d'Aquitaine, après accord du MEDEF Aquitaine	<b>Monsieur Christian SURGET</b>
	1	Par l'association régionale pour le développement des industries alimentaires d'Aquitaine	Monsieur Jacques LOUGE
	1	Par l'Union des métiers de l'industrie hôtelière de la région Aquitaine	Monsieur Christian SAUVAGE
<b>Métiers/ artisanat</b>	3	Par la chambre régionale de métiers	Monsieur Maurice PRAUD Monsieur Sauveur LAGOURGUE Monsieur Philippe BAZZOLI
	2	Par l'union professionnelle artisanale	Monsieur Didier GOURAUD Monsieur Philippe RETOURS
<b>Agriculture, filières agro-industrielles, sylviculture, pêche et conchyliculture</b>	3	Par la chambre régionale d'agriculture	Madame Sabrina AUGIER Monsieur Jean-Pierre GOÏTY Monsieur Dominique GRACIET
	1	Par la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles	Madame Marie-Henriette GILLET
	1	Par le centre régional des jeunes agriculteurs	Monsieur Joël FRERET
	1	Par la confédération paysanne	Monsieur Jean-Pierre LEROY
	1	Par la fédération régionale des coopératives agricoles	Monsieur Claude BALDI
	1	Par le syndicat des sylviculteurs du sud-ouest	Monsieur Jean-Louis MARTRES
	1	Par la fédération des industries du bois d'Aquitaine	Monsieur Jacques DUVERGÉ
	1	Par le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, en accord avec le conseil régional des vins d'Aquitaine	Monsieur Jacques BARRIERE
1	Par accord entre le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins et la section régionale conchylicole Arcachon Aquitaine	Monsieur Serge LARZABAL	
<b>Services et activités libérales</b>	3	A raison d'un siège pour l'union nationale des associations de professions libérales et de deux sièges pour la chambre nationale des professions libérales en assurant, par accord, la représentation de chacune des trois familles des professions libérales : professions de santé, professions judiciaires et juridiques, professions techniques et cadre de vie.	Monsieur Bernard LE RAY Monsieur Bernard PLEDRAN Monsieur Philippe CRUEGE

1	Par le comité régional des banques	Monsieur Joël MARCHAIS
1	Par accord entre l'union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs de l'économie sociale (USGERES) et l'union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (UNIFED)	Madame Eliane BUINEAU-FOSSE
1	Par le comité régional des conseillers du commerce extérieur	Monsieur Michel TISSINIER
1	Par accord les 4 organisations des transports routiers aquitains [Fédération Nationale des Transporteurs Routiers Aquitaine (FNTR), l'Union Régionale des Syndicats de Transporteurs Routiers Aquitaine (URSTRA), l'Union Nationale des Organisations Syndicales des Transporteurs Routiers Automobiles Aquitaine (UNOSTRA) et Transport Logistique de France Aquitaine (TLF)], la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF <i>Direction régionale de Bordeaux</i> ), Réseau Ferré de France (RFF), les établissements publics ou organismes gestionnaires de plates-formes aéroportuaires ou portuaires.	Monsieur Jacques BOSCOQ
38		

**COLLEGE 2 : ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES SALARIES**

38 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
13	Par le comité régional de coordination CGT	Madame Dominique BARBE Madame Danielle BERNA Monsieur Luc CADILLON Monsieur Michel FOURCADE Madame Valérie FREMONT Monsieur Bernard GAMBIER Monsieur Eric HALGAND Monsieur José HUICI Monsieur Luc PABOEUF Madame Olivia WALLIG Monsieur Julien RUIZ Madame Françoise SARTHOU Monsieur Claude TRESSOS
9	Par l'union régionale CFDT	Monsieur Joël ANDREU Monsieur Jean- Baptiste ETCHETO Monsieur Didier DELANIS Madame Isabelle CHAMPION Monsieur Marc BESNAULT Monsieur Marc FERNANDES Monsieur Didier GUICHENAY Madame Martine DJOUKITCH Madame Patricia MILLEPIED
8	Par l'union régionale CGT-FO	Monsieur Pierre BARIANT Monsieur Jean-Louis BOST Madame Jacqueline BRET Monsieur Gilles BEZIAT Monsieur Christian MARY Monsieur Jacques PAULIAT Monsieur Alain TESTON Monsieur Jean-Luc DENOPCES
3	Par l'union régionale CFTC	Monsieur Jean-Jacques BOISSEROLLE Monsieur Patrice BEUNARD Madame Anne-Marie CASTERA

2	Par l'union régionale CGC	Madame Roselyne MORILHAT Monsieur Patrick DEBAERE
2	Par l'UNSA	Monsieur Philippe DESPUJOLS Monsieur Lionel CHAUTRU
1	Par la FSU	Monsieur Alain REILLER
38		

**COLLEGE 3 : ORGANISMES ET ASSOCIATIONS PARTICIPANT A LA VIE COLLECTIVE  
DE LA REGION**  
38 membres

	Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
<b>Organisations et associations qui participent à la vie collective de la Région</b>	1	Par l'union régionale des centres d'information sur les droits des femmes	Madame Maguy MARUEJOULS
	1	Par l'union régionale des associations familiales	Madame Marie Rose RASOTTO
	1	Par l'union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI)	Monsieur Jacques PERE
	1	Par accord entre l'union régionale des fédérations des clubs des aînés ruraux et les organisations de retraités et personnes âgées siégeant dans les comités départementaux de retraités et personnes âgées	Monsieur Jean-Paul DUVAUCHELLE
	1	Par le centre technique régional de la consommation	Madame Arlette CAHAGNE
	1	Par accord entre la caisse régionale d'assurance maladie des travailleurs salariés, l'union régionale de la mutualité agricole et les caisses d'allocations familiales	Monsieur Jacques FAURENS
	1	Par l'union régionale de la mutualité d'Aquitaine	Monsieur Alain DUMAS
	1	Par l'union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales	Monsieur Elie PEDRON
	1	Par la Fédération Hospitalière de France - Région Aquitaine (FHF-RA)	Monsieur Alain HERIAUD
	1	Par l'association « visite des malades dans les établissements hospitaliers » (VMEH)	Madame Nathalie DELATTRE
	1	Par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Aquitaine	Monsieur Gérald ELBAZE
	1	Par la fédération des jeunes chambres économiques	Monsieur Jean-Michel GAUTHERON
	1	Par accord entre le groupement aquitain des réseaux de l'insertion par l'activité économique (GARIE), l'union régionale des associations intermédiaires et la fédération régionale des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et l'Union régionale des PLIE d'Aquitaine	Monsieur Pierre GIRY
	1	Par le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (CLAP)	Monsieur Lahbib MAOUHOUB
	2	Par accord entre les représentants des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche présents dans la région	Monsieur SINGARAVELOU Monsieur Jean-Michel UHALDEBORDE
	1	Par accord entre l'union régionale des fédérations des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) et la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	Monsieur Georges DUPON-LAHITTE
1	Par la ligue aquitaine de l'enseignement	Monsieur André JOURDES	
2	Par le conseil régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	Monsieur Maurice TESTEMALE Monsieur Yves LEPEL-COINTET	
1	Par le comité régional olympique et sportif	Monsieur Jean-Claude LABADIE	
1	Par accord entre l'institut culturel basque, l'institut occitan	Monsieur Sèrgi JAVALOYÈS	

	et l'association pour le lien interculturel, familial et social		
1	Par le Réseau Aquitain Histoire Mémoire de l'Immigration	Monsieur Manuel DIAS VAZ	
1	Par accord entre les associations suivantes : librairies atlantiques, fédération régionale des exploitants de cinémas, association régionale des cinémas de proximité, ECLA Aquitaine	Monsieur Henri MARTIN	
1	Par accord entre l'association régionale musique et danse, le réseau aquitain des musiques amplifiées, l'association musiques de nuit, et l'association Carrefour de musiques traditionnelles	Monsieur Eric ROUX	
1	Par accord entre l'association régionale des organismes HLM, les comités interprofessionnels du logement et les organismes d'habitat rural	Madame Muriel BOULMIER	
1	Par la fédération régionale de la confédération nationale du logement	Monsieur Maurice FOURMOND	
1	Par la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (SEPANSO)	Monsieur Pierre DAVANT	
1	Par accord entre le parc naturel régional des Landes de Gascogne et le parc naturel régional Périgord-Limousin	Madame Sylvie WEBER	
1	Par la fédération régionale de la chasse	Monsieur Michel -Daniel AMBLARD	
1	Par accord entre les fédérations départementales de la pêche	Monsieur Serge SIBUET LA FOURMI	
1	Par le comité régional du tourisme	Monsieur Jean-Claude TESSIER	
Associations et fondations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées	1	Par la ligue de protection des oiseaux (LPO)	Madame Nathalie BOS
	1	Par le CPIE Aquitaine – Union régionale	Monsieur Michel EVRARD
	1	Par Surfrider Foundation	Monsieur Stéphane LATXAGUE
	1	Par le conservatoire régional d'espaces naturels d'Aquitaine	Madame Eliane VILLAFRUELA
	2	Personnalités qualifiées	Monsieur Pierre LANGRAND Madame Nathalie ASTIASARAN
	<b>38</b>		

**COLLEGE 4 : PERSONNALITES QUALIFIEES**

5 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
5	Par le Préfet de la région Aquitaine	Madame Paulette LABATUT Madame Houria FALL-ABBEST Madame Chantal GONTHIER Madame Françoise GADY-LARROZE Monsieur Pierre DELFAUD

## PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DU 7 FEVRIER 2013

1<sup>er</sup> renouvellement par moitié  
du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins d'Aquitaine

Le jeudi 7 février 2013 à 18h01, au siège du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins d'Aquitaine, les membres de la commission désignée le 1<sup>er</sup> décembre 2012 et formée par :

- le Docteur Antoine FASQUELLE, Président
- le Docteur Jean-Marie DILHUYDY, assesseur
- le Docteur Bruno HAMMEL, assesseur

ont constaté que les scellés apposés sur l'urne le 30 novembre 2012, n'ont pas été brisés et ont procédé à l'ouverture de celle-ci.

Ils ont constaté que le nombre de votants enregistrés et dont les enveloppes ont été placées dans l'urne, était de 73 après élimination d'aucune enveloppe anonyme.

Puis pour chacune d'elles, ils ont vérifié que les enveloppes portaient la signature manuscrite des votants. Après quoi ils ont procédé au dépouillement du vote qui avait pris fin le 7 février 2013 à 18 heures.

Ils ont annexé au procès-verbal les bulletins, les enveloppes non signées et les enveloppes anonymes.

Le dépouillement a pris fin à 18 h 35.

\* \* \*

La séance est levée à 18 heures 40.

**Docteur FASQUELLE**  
*Président*



**Docteur DILHUYDY**  
*Assesseur*



**Docteur HAMMEL**  
*Assesseur*



# CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS D'AQUITAINE

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DU 7 FEVRIER 2013

1<sup>er</sup> renouvellement par moitié

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Sièges à pourvoir : 4 titulaires et 3 suppléants

Nombre d'inscrits ..... 21  
Nombre de votants ..... 21  
Nombre de bulletins blancs ..... 0  
Nombre de bulletins nuls ..... 0  
Suffrages exprimés ..... 21

CANDIDATS	Voix
Dr BARBEAU Pascal	3
Pr BASTE Jean-Claude	8
Dr DOMBLIDES Philippe	17
Dr DOST Christian	9
Dr FERCHAUD Bernard	7
Dr LAURENTJOYE Frédéric	11
Dr PEAN Eric	3
Dr PELLET François	6
Dr ROCHE Albert	15

Sont proclamés élus sortants en 2019 :

- Dr DOMBLIDES Philippe Titulaire
- Dr ROCHE Albert Titulaire
- Dr LAURENTJOYE Frédéric Titulaire
- Dr DOST Christian Titulaire
- Pr BASTE Jean-Claude Suppléant
- Dr FERCHAUD Bernard Suppléant
- Dr PELLET François Suppléant

Docteur Antoine FASQUELLE  
Président

Docteur Jean-Marie DILHUYDY  
Assesseur

Docteur Bruno HAMMEL  
Assesseur

Autre - 26/02/2013

# CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS D'AQUITAINE

RÉSULTAT DES ELECTIONS DU 7 FEVRIER 2013

1<sup>er</sup> renouvellement par moitié

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

Siège à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant

Nombre d'inscrits ..... 18

Nombre de votants ..... 16

Nombre de bulletins blancs..... 0

Nombre de bulletins nuls ..... 0

Suffrages exprimés..... 16

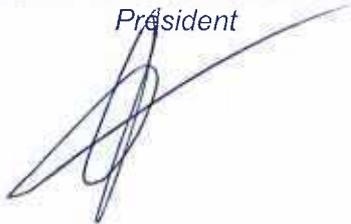
CANDIDATS	Voix
Dr Françoise LAGRAVE	16

Est proclamé élu sortant en 2019 :

**Dr Françoise LAGRAVE**

Titulaire

**Docteur Antoine FASQUELLE**  
Président



**Docteur Jean-Marie DILHUYDY**  
Assesseur



**Docteur Bruno HAMMEL**  
Assesseur



# CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS D'AQUITAINE

## RESULTAT DES ELECTIONS DU 7 FEVRIER 2013

1<sup>er</sup> renouvellement par moitié

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOT-ET-GARONNE

Siège à pourvoir : 1 suppléant sortant en 2016, pour combler le siège constaté vacant

Nombre d'inscrits ..... 18

Nombre de votants ..... 18

Nombre de bulletins blancs..... 0

Nombre de bulletins nuls ..... 1

Suffrages exprimés..... 17

CANDIDATS	Voix
Dr Florence GRANERI	17

Est proclamé élu suppléant sortant en 2016 :

**Dr Florence GRANERI**

Suppléant

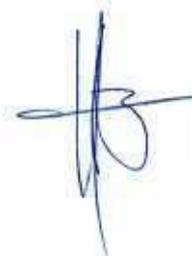
*Docteur Antoine FASQUELLE*  
Président



*Docteur Jean-Marie DILHUYDY*  
Assesseur



*Docteur Bruno HAMMEL*  
Assesseur



# CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS D'AQUITAINE

RÉSULTAT DES ELECTIONS DU 7 FEVRIER 2013

1<sup>er</sup> renouvellement par moitié

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Siège à pourvoir : 1 titulaire et 2 suppléants

Nombre d'inscrits ..... 21  
Nombre de votants ..... 18  
Nombre de bulletins blancs..... 0  
Nombre de bulletins nuls ..... 0  
Suffrages exprimés ..... 18

CANDIDATS	Voix
Dr BIDAUD Christian	8
Dr CAZENAVE François	16
Dr GRANGE Jean-François	14

Sont proclamés élus sortants en 2019 :

- Dr CAZENAVE François Titulaire
- Dr GRANGE Jean-François Suppléant
- Dr BIDAUD Christian Suppléant

Docteur Antoine FASQUELLE  
Président



Docteur Jean-Marie DILHUYDY  
Assesseur



Docteur Bruno HAMMEL  
Assesseur

